



Paris, le 12 avril 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau projet conservant le Pavillon des Sources sur son emplacement initial sera déposé prochainement

Après un examen approfondi des différentes pistes possibles pour la préservation du Pavillon des Sources, l'Institut Curie a obtenu l'accord des décideurs pour déposer un permis modificatif avant le 12 mai.

En début d'année, la ministre de la Culture, Rachida Dati, et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, s'étaient engagées, aux côtés de la direction de l'Institut Curie, dans la recherche d'une solution permettant de concilier la protection du patrimoine mémoriel de Marie Curie et le développement d'un projet scientifique majeur et très prometteur dans la lutte contre le cancer porté par l'Institut Curie.

A la suite d'une étude approfondie conduite en lien avec les services du ministère de la Culture et avec l'ensemble des partenaires, le nouveau projet présenté prévoit que le pavillon des Sources restera à son emplacement initial et sera intégré au sein d'un nouveau bâtiment dédié à la recherche baptisé « Marie Curie - Claudius Regaud ».

L'Institut Curie, centre français d'excellence dans la recherche et la lutte contre le cancer, rappelle que la construction du nouveau bâtiment permettra la mise en œuvre d'un projet scientifique d'envergure internationale de « Chemical Biology et Cancer ». La chimiobiologie est une discipline scientifique qui explore les interactions et les mécanismes à un niveau moléculaire pour éclairer la biologie. Ici appliquée à la cancérologie, ce projet s'insère parfaitement dans l'héritage scientifique de Marie Curie et va permettre d'accroitre les connaissances du fonctionnement des tumeurs pour développer de nouvelles stratégies thérapeutiques pour les patients.

Le Pavillon des Sources préservé deviendra un nouvel espace culturel pour le Musée Curie. Il rendra hommage aux deux fondateurs de l'Institut Curie que sont Marie Curie et Claudius Regaud grâce à un parcours muséal moderne et à une scénographie innovante tout en y présentant les récentes découvertes en matière de lutte contre le cancer.

La première étape de la mise en œuvre de ce futur projet immobilier implique les travaux de dépollution du Pavillon des Sources qui débuteront mi-avril 2024 pour une durée de 3 mois. Cette dépollution, prévue, rendue obligatoire par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) avant toute intervention est indispensable du fait de la présence de plusieurs points de radioactivité dans le bâtiment. L'Institut Curie rappelle que le faible niveau de radioactivité résiduelle de ces points a été déterminé par les bilans radiologiques réalisés par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), concluant à l'absence de risques sanitaires. Ces taches de radioactivité résiduelles doivent être traitées dès lors que des travaux ont lieu, selon les critères de décontamination établis par l'ASN. Cette décontamination sera menée par une entreprise spécialisée dans le respect des mesures de sécurité prévues à cet effet pour un montant de 1,8 millions d'euros.

L'Institut Curie, le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se réjouissent de l'avancement du projet qui doit concilier la préservation du Pavillon des Sources à son emplacement actuel avec la construction d'un nouveau bâtiment visant à développer un projet scientifique d'envergure internationale pour la recherche contre le cancer.

Les prochaines étapes du projet seront communiquées ultérieurement.

## **Contacts presse**

Ministère de la Culture 01 40 15 83 31 service-presse@culture.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 01 55 55 82 00 presse-mesr@recherche.gouv.fr

Institut Curie Catherine Goupillon-Senghor 01 56 24 55 23 / 06 13 91 63 63 catherine.goupillon@curie.fr

## À propos de l'Institut Curie

L'Institut Curie, 1<sup>er</sup> centre français de lutte contre le cancer, associe un centre de recherche de renommée internationale et un ensemble hospitalier de pointe qui prend en charge tous les cancers y compris les plus rares. Fondé en 1909 par Marie Curie, l'Institut Curie rassemble sur 3 sites (Paris, Saint-Cloud et Orsay) plus de 3 700 chercheurs, médecins et soignants autour de ses 3 missions : soins, recherche et enseignement. Fondation privée reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des dons et des legs, l'Institut Curie peut, grâce au soutien de ses donateurs, accélérer les découvertes et ainsi améliorer les traitements et la qualité de vie des malades. Pour en savoir plus : www.curie.fr